

Du nouveau dans la comptabilité d'entreprise ?

Jean-Marie Harribey

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/03/21/du-nouveau-dans-la-comptabilite-d-entreprise>

Depuis maintenant une bonne trentaine d'années, un débat très nourri s'est fixé sur les indicateurs censés rendre compte de l'économie. Sur les indicateurs macroéconomiques d'abord, comme ceux mesurant les flux de valeur ajoutée, le plus discuté étant le PIB. À cet égard, le rapport de la commission présidée par Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi a marqué une étape importante¹, qui a été suivie de beaucoup d'autres. Dans le monde, notons les rapports de la Banque mondiale² et de l'OCDE (UNECE-OECD-Eurostat)³. En France, le CESE⁴ et le rapport d'Éva Sas devant l'Assemblée nationale⁵ vont dans le même sens. L'INSEE a présenté dix indicateurs de richesse nationale en application de la loi du 13 avril 2015 « qui invite à la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'évaluation et la définition des politiques publiques »⁶, et qui sont confirmés par le Service d'information du gouvernement⁷. Ces essais avaient d'ailleurs fait l'objet de commentaires et de critiques⁸.

En revanche, notre époque a vécu un changement important des normes comptables d'entreprise qui est resté davantage ignoré du grand public, malgré beaucoup d'études académiques⁹. En effet, à cette échelle microéconomique, la comptabilité a été profondément chamboulée sous l'influence des lobbys financiers ayant accru leur pouvoir à l'ère du capitalisme néolibéral. Et cela à l'initiative d'un organisme de droit privé l'*International Accounting Standards Board* (IABS) qui a établi les *International Financial Reporting*

¹ Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, *Performances économiques et progrès social, Richesse des nations et bien-être des individus*, Odile Jacob, 2009, http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf.

² Banque mondiale, *Where is the wealth of nations? Measuring capital in the 21st century*, 2006, <http://siteresources.worldbank.org/INTEEI/214578-1110886258964/20748034/All.pdf>.

³ OCDE (UNECE-OECD-Eurostat) [2008], « Measuring Sustainable Development », Report of the Joint UNECE/OECD/Eurostat Working Group on Statistics for Sustainable Development, United Nations, New York and Geneva, <http://www.oecd.org/dataoecd/30/20/41414440.pdf>.

⁴ CESE, « Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique », Avis présenté par Philippe Le Clézio, 2009, <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//094000249.pdf>.

⁵ Assemblée nationale, « La prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques », Rapport d'Éva Sas, 2015, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r2505.asp>.

⁶ INSEE, « Indicateurs de richesse nationale », 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281778>.

⁷ Service d'information du gouvernement, « Les nouveaux indicateurs de richesse 2017 », 2017, http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/02/indicateur_de_richesses_2017-v11.pdf.

⁸ Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), « Le "rapport Stiglitz" : un diagnostic lucide, une méthode discutable et des propositions qui ne sont pas à la hauteur des enjeux », 2009. Jean-Marie Harribey, « De la mesure à la démesure. Examen critique du rapport Stiglitz », *Revue du MAUSS*, n° 32, 1^{er} semestre 2010, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/stiglitz.pdf>; repris dans *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/ouvrages/livre-richesse-entier.pdf>.

⁹ Michel Capron (dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, La Découverte, 2005. Michel Capron, « Les enjeux de la mondialisation des normes comptables », *L'Économie politique*, n° 36, octobre 2007, p. 81-90. Dominique Plihon, « Les nouvelles normes comptables internationales : une réforme aux implications considérables », *L'Économie politique*, n° 36, octobre 2007, p. 75-90. Robert Boyer, « Assessing the impact of fair value upon financial crisis », *Socio-Economic Review*, Vol. 5, 4, octobre 2007, p. 779-807, <https://doi.org/10.1093/ser/mwm018>.

Standards (IFRS)¹⁰. Venues des États-Unis, ces normes se sont vite répandues¹¹ : l'Union européenne a imposé en 2005 qu'elles soient appliquées à toutes les entreprises cotées sur un marché européen. Le Canada a fait de même en 2011. Prenant sans doute acte de l'incapacité à amorcer un vrai virage de soutenabilité écologique, la COP 26 à Glasgow en novembre 2021 a décidé la création de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), mais sous l'égide de l'IFRS¹². La situation est devenue tellement incontrôlée que la Commission européenne et le Parlement recherchent un compromis pour exiger des entreprises la transparence sur leur *reporting*, c'est-à-dire l'information concernant leur application de normes extra-financières, celles dites ESG¹³. À ce jour, les informations extra-financières sont appréciées uniquement sur la base des données fournies aux marchés financiers par une organisation privée Carbon Disclosure Standards Board, membre de l'IFRS Foundation. En France est née la « Déclaration de performances extra-financières »¹⁴, accompagnée du « devoir de vigilance »¹⁵ eu égard aux droits sociaux et environnementaux. Cela traduit un souci de « double matérialité » : il s'agit de fournir des informations pouvant avoir des conséquences sur la valeur des entreprises et aussi des informations sur la société et l'environnement¹⁶.

Après un rappel succinct des principes de la comptabilité de base, nous verrons pourquoi et comment la comptabilité d'entreprise est modifiée, d'une part sous l'influence du monde de la finance, et d'autre part pour prendre en « compte » des objectifs sociaux et écologiques. Il s'agira de savoir si l'on peut remédier aux défauts de la comptabilité au service du capitalisme.

1. La comptabilité d'entreprise traditionnelle

Selon la comptabilité traditionnelle en partie double, née à la fin du Moyen Âge et qui a accompagné le développement du capitalisme marchand, les deux principaux documents comptables qu'établissent les entreprises en fin d'exercice sont le bilan et le compte de résultat.

¹⁰ IABS, <https://www.ifrs.org/groups/international-accounting-standards-board>.

¹¹ Pour un historique de l'introduction de ces normes, voir Jean-François Casta, « La comptabilité en "juste valeur" permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ? », *Revue d'économie financière, Association d'économie financière*, 2003, 2 (71), p. 17-31, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00170460/document>. Nicolas Véron, « Histoire et déboires possibles des normes comptables internationales », *L'Économie politique*, n° 36, octobre 2007, p. 92-112. Frédérique Déjean, « Comptabilité et environnement : compter autrement », *Annales des Mines-Responsabilité et environnement*, 2021/2, n° 102, p. 69-72, <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2021-2-page-69.htm>.

¹² ISSB, <https://www.ifrs.org/groups/international-sustainability-standards-board>.

¹³ Laurence Boisseau, « L'Europe avance sur la mise en place des normes extra-financières », *Les Échos*, 16 mars 2022.

¹⁴ Directive européenne 2014/95/EU, suivie en France de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 en vue de l'inscription dans le Code du commerce de l'obligation de publier des informations extra-financières, pour remplacer le *reporting* RSE (responsabilité sociale d'entreprise) appelé aussi *reporting* ESG (environnemental, social et gouvernance). Les doutes sur la capacité de la « responsabilité sociale des entreprises » sont anciens. Voir notamment le dossier « Responsabilité sociale des entreprises : faut-il y croire ? », dans *L'Économie politique*, n° 13, avril 2003.

¹⁵ Loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

¹⁶ Un grand nombre d'institutions privées se sont créées pour constituer des bases de données sur les performances extra-financières des entreprises. Ainsi, Capitals Coalition définit ses objectifs : « Our ambition is that by 2030 the majority of businesses, financial institutions and governments will include the value of all capitals in their decision-making and that this will deliver a fairer, just and more sustainable world. » <https://capitalscoalition.org/the-coalition/our-ambition-capitals-coalition>.

1) Le bilan est un document patrimonial qui mesure les stocks d'actifs et de passifs à un instant donné (par exemple au 31 décembre de l'année). À l'actif figurent, par ordre de liquidité croissante, les immobilisations corporelles (terrains, équipements...), incorporelles (brevets, marques...) et financières (titres), en valeur brute et nette après déduction des amortissements, les stocks de matières premières, de produits semi-finis et de produits finis, les créances sur fournisseurs, les fonds en banque ou en espèces. Au passif, figurent, par ordre d'exigibilité croissante, les capitaux propres, les capitaux mis en réserve (provenant de profits d'une époque antérieure), les dettes à long et court terme et les provisions.

2) Le compte de résultats retrace tous les flux monétaires découlant de l'activité au cours d'une période donnée (par exemple l'exercice d'une année). Ils sont répartis en charges et produits. Du côté des charges, figurent les achats de marchandises, la variation des stocks, les amortissements des immobilisations, les salaires, les impôts, les charges financières et les provisions. Du côté des produits, on trouve les ventes de marchandises, les produits financiers, voire les produits exceptionnels. La différence entre produits et charges donne le résultat (bénéfice ou perte). Si les calculs sont exacts, on doit retrouver le même montant du résultat dans la différence entre l'actif et le passif du bilan mesurant la variation de patrimoine entre le début et la fin de l'exercice considéré. On peut donc dire que le but de la comptabilité d'entreprise est de parvenir à mettre en évidence ce qui est le but d'une entreprise capitaliste : le profit.

3) Deux difficultés peuvent se présenter pour l'établissement de ces documents. La première a trait aux amortissements des équipements. Sur quelle durée faut-il amortir les machines ? De manière linéaire ou non ? Tout va dépendre des règles légales, ou parfois de dérogations sectorielles ou temporaires¹⁷, et aussi de l'âpreté de la concurrence qui conduit souvent les entreprises à mettre au rebut des machines avant même qu'elles soient usées (obsolescence) ou que la totalité du capital engagé ait été récupérée (rotation accrue du capital, voire destruction de capital). La seconde difficulté porte sur la valeur résiduelle à attribuer à une immobilisation : à son coût historique d'achat ou à son coût de renouvellement¹⁸ ?

Les nouvelles normes comptables imposées par la finance mondiale vont répondre à leur manière à ces questions.

2. Les normes comptables inspirées par la finance

Quels sont les principes essentiels contenus dans les IFRS et qui modifient la pratique comptable traditionnelle ?

1) La « juste valeur »

Le premier principe est d'introduire la notion de « juste valeur » (*fair value*) des actifs. Dans la comptabilité traditionnelle, la valeur « historique » d'un actif enregistrée au moment

¹⁷ En 2015, sous le quinquennat de François Hollande, le gouvernement de Manuel Valls avait accordé aux entreprises un nouvel avantage fiscal en leur ouvrant la possibilité d'amortir leurs investissements pour 40 % de plus que leur valeur. Voir ma critique, « Amortir le capital vite, c'est bien ; amortir plus que le capital, c'est encore mieux ! », 18 avril 2015, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2015/04/18/amortir-le-capital-vite-c-est-bien-amortir-plus-que-le-capital-c-est-encore-mieux>

¹⁸ Le choix traditionnel est celui du coût historique, mais, dans la période de forte inflation des années 1970, celui du coût de renouvellement était préféré, avant que ne s'impose l'IFRS.

de son achat n'est abandonnée que lorsqu'il s'agit de le céder. Désormais, un actif doit être évalué à tout moment à « sa valeur de marché ». De quoi dépend celle-ci ? Des anticipations de profit exprimées sur les marchés boursiers, dont la volatilité reflète leur « exubérance » et la spéculation qui y règne. Phénomènes accentués par le versement de dividendes dont la progression excède de beaucoup celle de la productivité réelle des entreprises et par le rachat d'actions souvent facilité par le crédit.

La norme de juste valeur a une grande influence pour les entreprises dont le patrimoine est constitué d'une large part d'actifs financiers. C'est le cas pour la plupart des firmes multinationales et pour les banques et autres institutions financières, qui calculent en permanence les revenus futurs actualisés que dessinent les tendances des marchés, en postulant que ces marchés sont toujours « efficaces ».

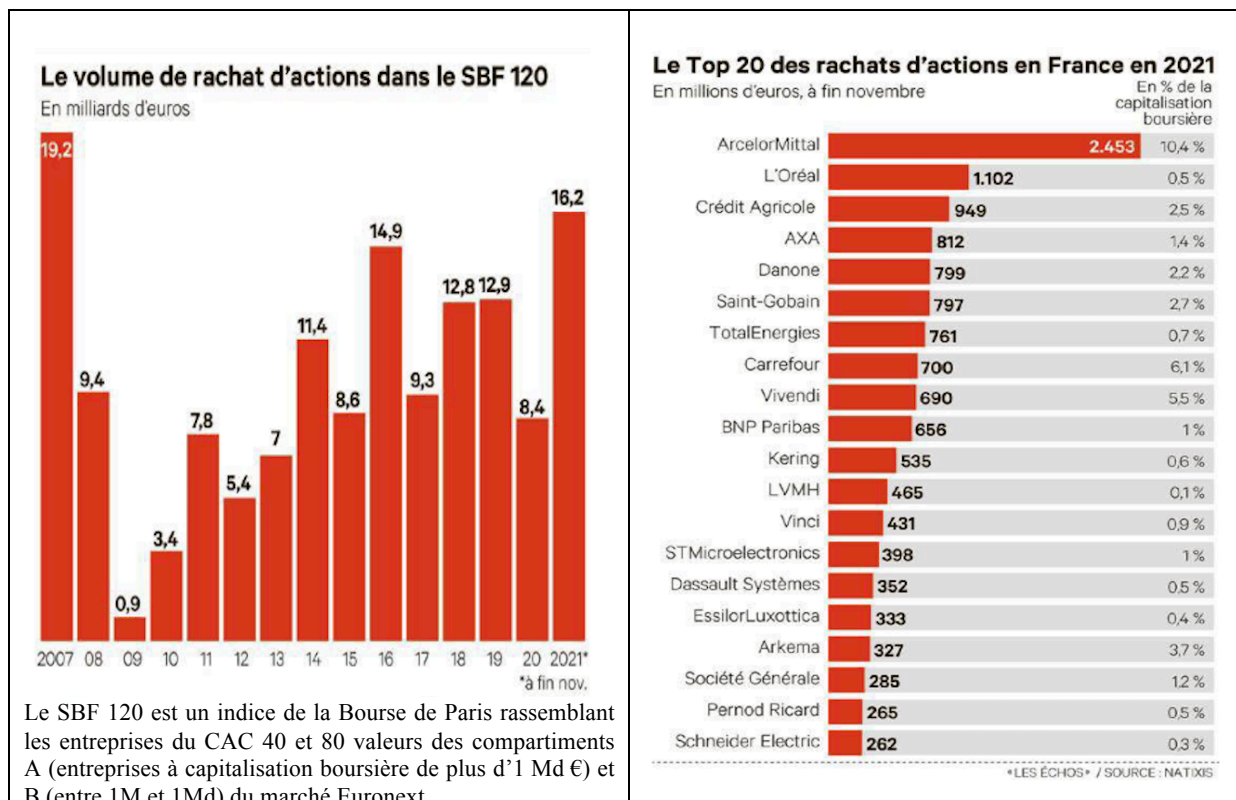
Imaginons un actif financier acheté 1000 mais que le marché évalue 1500 quelque temps après. Le bilan de l'entreprise ne mentionne plus à son actif 1000 mais 1500. Le passif enregistre alors un « écart d'évaluation » assimilable à une augmentation des réserves inscrites sous les capitaux propres, et l'équilibre du bilan fait apparaître, toutes choses égales par ailleurs, un grossissement du patrimoine tant du côté de l'actif que du passif.

Ainsi, l'objectif de la nouvelle comptabilité est de rendre visible l'accumulation du capital, mais davantage dans sa réalité financière que dans sa réalité productive. Autrement dit, il s'agit de mieux prioriser l'intérêt des actionnaires : la « valeur pour l'actionnaire », slogan du capitalisme financier, possède sa traduction comptable avec la prétendue « juste valeur ». Faisant le bilan de l'année 2021, on ne sait si *Les Échos* se félicitent ou redoutent que « les Bourses mondiales volent de record en record : en 2021, le CAC 40 a progressé de 29 %, le STOXX 600 de 22 % et le S&P 500 de 27 % »¹⁹.

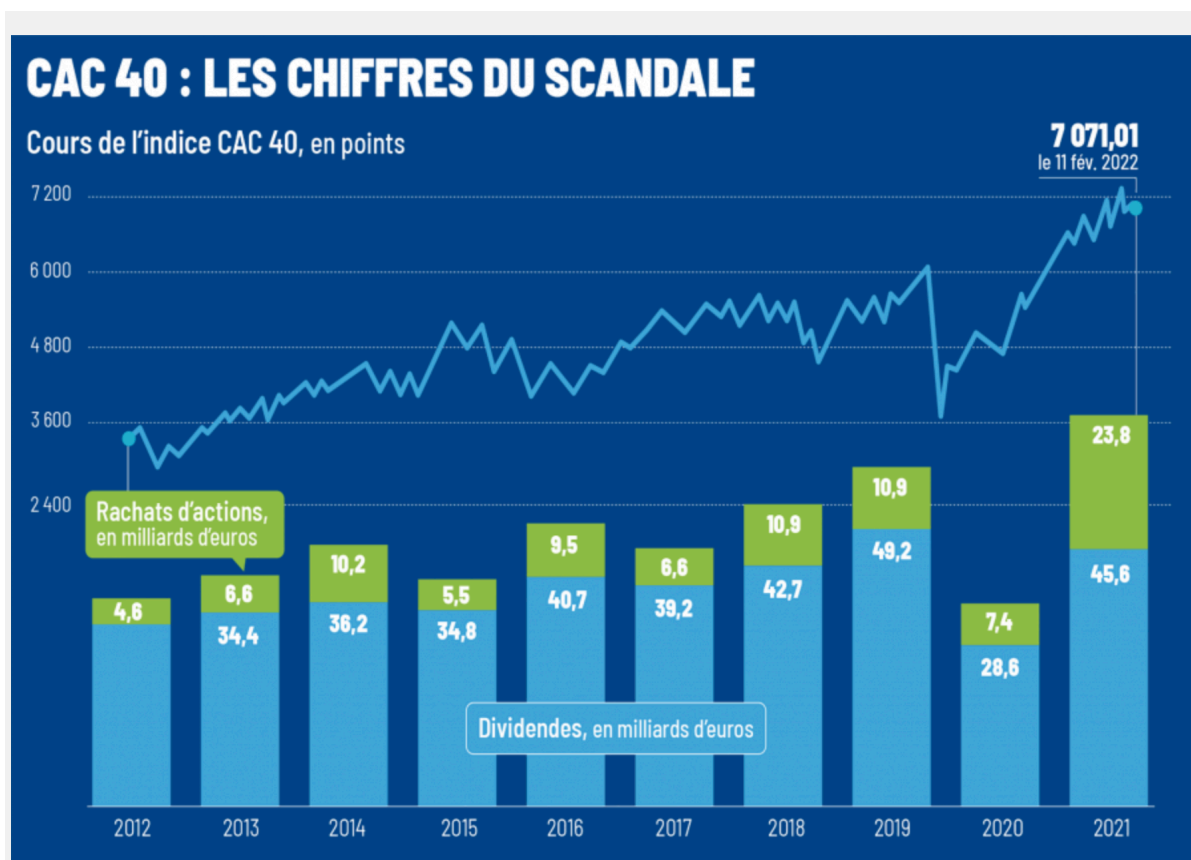
Les normes IFRS imposent également de faire apparaître les flux de trésorerie, ceux liés à l'activité d'exploitation (au sens de la production), et ceux liés aux opérations financières de financement (variation des capitaux propres et des emprunts) et de placement (achat et vente d'actifs). On est toujours dans la perspective de signifier l'activité financière à destination d'information des actionnaires : il s'agit de spécifier la variation des éléments financiers inscrits dans les comptes.

En l'espace d'une douzaine d'années, les sommes versées aux actionnaires par les sociétés cotées dans le CAC 40 ont presque doublé (passant de 40 milliards en 2012 à 70 milliards en 2021), mais la composante rachat d'actions qui représentait 11 % de ces sommes est passée à un tiers.

¹⁹ Romain Gueugneau et Sophie Rolland, « L'exubérance des marchés, principal risque pour le système financier », *Les Échos*, 11 janvier 2022.



Les Échos, 10 et 11 décembre 2021.



Clotilde Mathieu, « Programmes. Comment la gauche compte mettre au pas la finance », *L'Humanité*, 17 février 2022, <https://www.humanite.fr/social-eco/cac-40/programmes-comment-la-gauche-compte-mettre-au-pas-la-finance-738713>.

2) Le biais idéologique de la « juste valeur »

Concrètement, l'évolution du capitalisme financier et la pratique comptables sont en cohérence : tout concourt pour grossir la part de la valeur ajoutée dévolue aux actionnaires grâce à la diminution de la part salariale, augmenter le dividende par action grâce au rachat d'actions, doper par conséquent le cours des actions en Bourse. La boucle est bouclée : de l'exploitation accrue de la force de travail à la valeur pour l'actionnaire. Ainsi l'économiste Charles M.C. Lee, professeur au *Stanford Graduate School of Business*, peut-il écrire : « Why Fair-Value Accounting isn't Fair »²⁰.

Il est vrai que, à ce stade, peu de gens dans les milieux financiers ou gouvernementaux, dans les médias ou dans les cercles académiques s'interrogent sur cette boucle, sur l'artifice du dopage financier, sur la fiction du capital qu'il représente disait Marx (Livre III du *Capital*), ou sur les esprits animaux qui mènent la finance disait Keynes (chapitre XII de la *Théorie générale*)²¹.

3. Une autre vision de la comptabilité ?

Au moment où est apparu le concept de développement soutenable au début des années 1990, des premières recherches ont été publiées pour proposer des méthodes de gestion environnementales, dont l'un des précurseurs fut le professeur écossais Rob Gray²². Tout un courant a poursuivi dans la même direction²³.

Face à la vision purement financière des entreprises que l'IFRS a contribué à imposer dans la période du capitalisme actionnarial, de nouvelles voix se sont ainsi élevées pour en critiquer l'orientation et proposer d'autres voies. D'une part, des recherches visant à bâtir une « comptabilité intégrée », c'est-à-dire prenant en compte (au sens propre de l'expression) le « capital humain » et le « capital naturel », se sont développées ; d'autre part, au sein même de l'Union européenne, on commence à s'inquiéter des conséquences du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité sur l'activité des entreprises²⁴. La responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises est devenue au fil des années une question d'époque²⁵, avec les nouvelles obligations de déclarer les performances extra-financières et le

²⁰ Charles M.C. Lee, « Why Fair-Value Accounting isn't Fair », *Stanford Business Insights*, 2 juin 2014, <https://www.gsb.stanford.edu/insights/charles-lee-why-fair-value-accounting-isnt-fair>. Voir aussi François Morin, *L'économie politique du XXI^e siècle, De la valeur-capital à la valeur-travail*, Lux, 2017 ; recension dans Jean-Marie Harribey, « La valeur-travail à la place de la valeur-capital, Note sur le dernier livre de François Morin », *Contretemps*, 5 juillet 2017, <https://www.contretemps.eu/valeur-travail-capital-francois-morin>.

²¹ Karl Marx, *Le Capital*, Livre III, 1894, dans *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, tome II, 1968. John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Payot, 1969.

²² Rob Gray, « Accounting and environmentalism : An exploration of the challenge of gently accounting for accountability, transparency and sustainability », *Accounting Organisations and Society*, Vol. 17, n° 5, 1992, p. 399-425, <https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.538.2762&rep=rep1&type=pdf>.

²³ Voir Nicolas Antheaume, « Le contrôle de gestion environnemental, État des lieux, État de l'art », Association francophone de comptabilité, *Comptabilité, contrôle, audit*, 2013/3, Tome 19, p. 9-34, <https://www.cairn.info/revue-comptabilite-contrôle-audit-2013-3-page-9.htm>. « Comptabilité pour le développement durable et base de données, quelles opportunités ? », Communication au CRIISEA, Université de Picardie Jules Vernes, 8 mars 2022.

²⁴ Voir Frédérique Déjean, « Les Européens promeuvent des rapports beaucoup plus complets que les Anglo-Saxons », *Le Monde*, 1^{er} février 2022, https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/02/01/rse-les-europeens-promeuvent-des-rapports-beaucoup-plus-complets-que-les-anglo-saxons_6111810_3232.html. Bernard Colasse et Frédérique Déjean, « Représentation comptable de l'entreprise et développement durable », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, février 2022, p. 20-33.

²⁵ Nicolas Postel et Richard Sobel (dir.), avec la collaboration de Frédéric Chavy, *Dictionnaire critique de la RSE*, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

devoir de vigilance, mais avec le risque de « greenwashing »²⁶. Dès lors, les changements sont-ils probants ?

1) Le modèle CARE ou la comptabilité « triple capital »

La tentative la plus connue en France à ce jour pour reconstruire une comptabilité d'entreprise pour « refaire les comptes »²⁷ en vue d'une transition sociale et écologique est l'œuvre de plusieurs comptables, juristes, philosophes et économistes. Dans notre pays, la principale inspiration des « reconstruc-teurs de comptabilité » est venue de l'expert-comptable Jacques Richard qui a proposé un modèle appelé CARE (Comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement – ou au respect de l'écologie –) ou en anglais CARE-TDL (*Comprehensive Accounting in Respect of Ecology-Triple Deprecation Line*)²⁸. Sa proposition de « triple dimension » (financière, sociale et environnementale) est reprise maintenant par plusieurs autres auteurs, dont Alexandre Rambaud, auteur d'une thèse de doctorat sur « La valeur de l'existence en comptabilité »²⁹.

Le point de départ de Richard est de considérer que la comptabilité traditionnelle, l'IFRS et la théorie économique commettent une erreur fondamentale sur le capital. Selon lui, la plupart des économistes se sont trompés. La liste qu'il en dresse est longue : Smith, Ricardo, Jevons, Hobson, Samuelson, Solow. Celle des sociologues, juristes et philosophes ne l'est pas moins : Weber, Adorno, Horkheimer, Habermas, Supiot. Tous les économistes, selon Richard, insistent toujours sur le capital à conserver mais uniquement celui des capitalistes, et jamais sur le travail qui figure en charge dans le compte de résultats mais pas dans le bilan, ni sur la nature qui n'est pas non plus considérée comme devant être conservée. Quant à Marx, il obtient les circonstances aggravantes, si l'on peut dire, car, dans son modèle qu'il formalise $A-M-A'$, il situe la différence $A'-A$ correspondant à la plus-value en prenant le capital du côté de l'actif du bilan, alors que, selon Richard, il devrait être pris du côté du passif, car il est « une somme d'argent qui est due quels que soient les changements de forme des actifs ». On s'interroge déjà parce que Marx a analysé très précisément les différentes métamorphoses du capital, lequel se retrouve, au bout de son cycle, sous la forme argent, comme à son départ,

²⁶ Antoine Reverchon, « Responsabilité sociale et environnementale : repenser le modèle de l'entreprise pour s'adapter aux nouveaux enjeux », *Le Monde*, 25 juin 2021, https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/responsabilite-sociale-et-environnementale-repenser-le-modele-de-l-entreprise-pour-s-adapter-au-nouveaux-enjeux_6085620_3232.html. Daniel Bachet et Benoît Borrits (dir.), *Dépasser l'entreprise capitaliste, Travail, écologie, propriété*, Éd. du Croquant, 2021 ; recension par Jean-Marie Harribey, *Les Possibles*, n° 30, Hiver 2021-2022, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-30-hiver-2021/dossier-le-travail-en-temps-de-crisis/article/a-propos-de-depasser-l-entreprise-capitaliste-dirige-par-daniel-bachet-et>.

²⁷ Comme le dit le titre du n° 93 de *L'économie politique*, *op. cit.*

²⁸ Jacques Richard, *Comptabilité et développement*, Economica, 2012 ; « La nature n'a pas de prix, mais sa maintenance a un coût », *Revue Projet*, 29 octobre 2012, <http://www.revue-projet.com/articles/la-nature-n-a-pas-de-prix> ; « CARE/TDL », Présentation visuelle au Colloque du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), Paris, 12 février 2020.

²⁹ Alexandre Rambaud, « La valeur de l'existence en comptabilité : pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour elles-mêmes ? », Thèse de doctorat à l'Université de Paris-Dauphine, 7 décembre 2015, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01319973/document> ; « CARE : Repenser la comptabilité sur des bases écologiques », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, p. 34-49. Valérie Charolles, « Comment la comptabilité peut reconnaître une valeur au travail : premiers résultats d'une expérimentation », Présentation visuelle au Colloque du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), Paris, 12 février 2020 ; « Les comptes : formes, vérité, évolution », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, p. 8-19. Jean-Louis Weber, « L'émergence d'une comptabilité écosystémique », *L'économie politique*, « Transition écologique : comment refaire les comptes », n° 93, p. 50-62.

mais augmenté d'une plus-value³⁰. Et, lorsque le profit se trouve incorporé dans le passif aux fonds propres ou aux réserves, les actionnaires ne sont pas en dette vis-à-vis des actionnaires. L'entreprise doit-elle le capital aux capitalistes comme le soutient Richard ? On pourrait peut-être le dire si l'entreprise avait un statut juridique ; or, tout au moins en France, seule la société par actions est reconnue juridiquement³¹.

L'expert-comptable Richard reproche ensuite aux autres comptables de ne pas inscrire le coût du travail dans le bilan de l'entreprise car, dit-il, au moment de l'embauche il y a promesse de salaire, donc dette de l'entreprise envers le salarié. L'auteur en conclut que le « capital humain » n'est pas considéré par le capitalisme et la comptabilité comme un capital à conserver : par contraste avec le capital financier, « le salarié, dont la "dette" est négociée sur un marché, est toujours un moyen et une charge pour le capitaliste », et Richard fait le même constat pour le « capital naturel ». Si, pour lui, les deux capitaux seront les variables d'ajustement du système, une « charge » à réduire constamment, il ne voit pas que le salaire est un flux généré par l'activité courante et non un stock. De plus, la reprise des notions, dont l'origine est typiquement néoclassique, de capital humain (à la place du travail) et de capital naturel (à la place de la nature) n'augure pas d'une position très critique. Bien que Richard dénonce le fait que les choses s'aggravent encore avec l'IFRS, car le capital n'étant même plus un passif à conserver, il s'agit simplement de gérer des actifs au jour le jour pour le compte des financiers, en actualisant les revenus espérés de ces actifs. Il s'ensuit, toujours selon Richard, que c'est la valeur ainsi estimée de l'actif qui va déterminer celle du passif-patrimoine.

Comment les « reconSTRUCTEURS de comptabilité » inscrivent-ils la conservation des fonctions humaines et environnementales dans les comptes d'entreprise ? Les trois sortes de capitaux, financier, humain et écologique sont inscrits au passif en tant que dettes puisqu'ils sont utilisés, c'est-à-dire « empruntés ». Et comme ces capitaux sont utilisés, leur coût d'usage est inscrit à l'actif et amorti sur la base de leur coût de maintien ou de remplacement pour les ressources non renouvelables.

³⁰ Dans « Révolution comptable : vers un entreprise écologique et humaine », Présentation visuelle développée au colloque du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), 12 février 2020, 29, Jacques Richard écrit que « Marx ne voit pas qu'il est impossible de mesurer le profit par simple variation des actifs ». Or, la différence $A' - A$ entre deux soldes de patrimoine à deux moments successifs resterait la même quelles que soient les sommes que l'on ajouterait ou retrancherait des deux côtés du bilan simultanément.

³¹ Voir Jean-Philippe Robé, *L'entreprise et le droit*, PUF, Que sais-je ?, 1999. Jean-Philippe Robé et Patrick Verley, « Globalisation, régulation et transformation des entreprises », *Entreprises et histoire*, 2019/1, n° 94, p. 186-197, <https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2019-1-page-186.htm>. François Morin, « Réforme de l'entreprise : Un PACTE contre la démocratie économique », *Les Possibles*, n° 17, Été 2018, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-17-ete-2018/dossier/article/101-reforme-de-l-entreprise>. Ainsi que l'ensemble du dossier du n° 17 des *Possibles*, Été 2018, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-17-ete-2018>.

De manière simplifiée, le nouveau bilan se présenterait ainsi :

Actif	Passif
Immobilisations matérielles	Capitaux propres
Immobilisations immatérielles	Dettes financières
Actif salarial (contractuel, frais de recrutement, de formation)	Dettes sociales
Actif environnemental (frais de reconstitution)	Dettes écologiques
Créances	Profit

Le nouveau compte de résultats serait :

Charges	Produits
Charges d'exploitation	Ventes nettes de charges
Charge d'amortissement de l'actif financier	
Charge d'amortissement de l'actif humain	
Charge d'amortissement de l'actif naturel	
Profit	

Retrouver le profit d'un même montant au bas du bilan et au bas du compte de résultats n'est possible que parce que les produits ont été inscrits après avoir retiré des ventes le montant des charges³².

On remarque enfin que, selon Richard, il n'y a plus de salaires, ce qu'il interprète comme la « disparition du régime de subordination », et à la place, il y a une « charge du capital des travailleurs et non pas du capital financier ». Faisant de même pour ledit capital naturel, il conclut alors : « Comment les comptables refroidissent la planète ! »³³ Et Bernard Colasse et Frédérique Déjean voient ce « modèle comptable adapté à un "capitalisme écologique" »³⁴. Frédérique Déjean précise même que « le modèle CARE est orienté en "soutenabilité forte" »³⁵.

2) Une fausse nouvelle comptabilité ?

La philosophe Valérie Charolles propose de « prendre Adam Smith au mot »³⁶. Or, le passage de *La richesse des nations* » qu'elle cite à l'appui lui permet-elle de conclure que Smith considérerait le travail comme un capital : « Le *Travail annuel* d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie ; et ces choses sont toujours ou le produit immédiat de ce travail, ou achetées des autres nations avec ce produit. »³⁷ ? Rien n'est moins sûr puisque le « travail annuel » dont parle Smith comme un « fonds » est en réalité le *flux* de travail utilisé dans l'année pour produire « les choses nécessaires et commodes à la vie », et non pas un *stock*. Puisque Charolles dit

³² Jacques Richard, « CARE/TDL », *op. cit.*, 36.

³³ « Révolution comptable : vers un entreprise écologique et humaine », *op.cit.*, 133, 148.

³⁴ Bernard Colasse et Frédérique Déjean, « Représentation comptable de l'entreprise et développement durable », *op. cit.*, p. 26.

³⁵ Frédérique Déjean, « Comptabilité et environnement : compter autrement », *op.cit.*, p. 71.

³⁶ Valérie Charolles, « Comment la comptabilité peut reconnaître une valeur au travail : premiers résultats d'une expérimentation », *op. cit.*

³⁷ Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, GF-Flammarion, 1991, tome 1, p. 65.

s'appuyer sur le *Tractatus* du philosophe Ludwig Wittgenstein pour qui « *les frontières de mon langage* sont les frontières de mon monde »³⁸, prenons acte que l'interprétation du travail comme un capital ne va pas de soi. En effet, on doit distinguer le nombre de personnes disponibles à un instant donné (qu'on pourrait considérer, si l'on ferme les yeux sur la portée philosophique d'une telle interprétation, comme un stock) et la quantité d'heures travaillées par les travailleurs pendant un laps de temps donné (qui est un flux). Et le moins qu'on puisse faire après s'être référé de façon grandiose à Wittgenstein serait d'être plus circonspect dans le choix des mots « capital humain » et « capital naturel ».

Tout en constatant que le PIB est un indicateur de flux et non de stock, Charolles regrette que « la valeur ajoutée des entités publiques [soit] établie sur une base plus restrictive que celle des secteurs marchands. Elle se limite aux salaires versés. »³⁹ Pourquoi s'en étonner puisqu'il n'y a pas de profit ?

En revanche, notre étonnement grandit quand l'auteure écrit : « Dès lors que l'on prend le contrat de travail pour appui, il devient tout à fait possible d'inscrire un actif salarial contractuel dans le bilan à partir des salaires versés par l'entreprise. La solidité du bilan des organisations en serait renforcée tout comme leur valeur comptable et l'on corrigerait ainsi le biais des pratiques actuelles au regard du travail. »⁴⁰

Trois défauts apparaissent ici. Dans ce bilan réformé, les salaires sont comptés comme un élément du patrimoine, ce qui n'a aucun sens, même pas celui de Marx, le salaire permettant la reconstitution de la force de travail. En disant appliquer la notion d'amortissement à ce prétendu capital humain, cet amortissement devrait venir en déduction du stock de départ ; or, quel est ce dernier ? Il n'y a pas de réponse du côté de la « valeur du travail » ou d'« une pratique comptable donnant une valeur au travail »⁴¹ pour deux raisons : parce que le flux de salaires est tenu à tort comme représentatif d'un stock ou de la reconstitution d'un stock ; et parce qu'une confusion est introduite entre la valeur produite par le travail et celle reçue par lui, qui revient à éliminer la plus-value résultant de l'exploitation de la force de travail. La « valeur du travail » est un thème venant de l'avant-économie politique puisque même Smith avait expliqué que les salaires étaient seulement une partie de la valeur ajoutée ; c'est aussi un thème malheureusement repris aujourd'hui qui aboutit à une confusion avec le sens philosophique et éthique de « valeur »⁴².

Tous les reconstituteurs de comptabilité cités ici prônent un traitement analogue à celui du travail pour les biens environnementaux. Il s'agit d'inscrire à l'actif le coût de la restauration de la nature utilisée ou de son maintien, et au passif le budget correspondant assimilé à la dette écologique. Or le problème n'est pas plus réglé dans cette nouvelle

³⁸ Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*, 1922, NRF-Gallimard, 1993, https://www.unil.ch/files/live/sites/philo/files/shared/etudiants/5_wittgenstein.pdf, § 5-6, p. 93. Cité par Valérie Charolles, « Les comptes : formes, vérité, évolution », *op. cit.*, p. 14, et dans « Comment la comptabilité peut reconnaître une valeur au travail : premiers résultats d'une expérimentation », *op. cit.*, 6.

³⁹ Valérie Charolles, « Les comptes : formes, vérité, évolution », *op. cit.*, p. 12.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 16.

⁴¹ *Ibid.*, p. 18.

⁴² Rappelons deux choses. 1) Bien qu'ils n'aient pu le formaliser de manière claire, Smith et Ricardo avaient très bien vu que le profit capitaliste était engendré par le travail. 2) De manière récurrente, dans le jargon économique et médiatique, la « valeur-travail » au sens de la théorie économique qui porte ce nom est confondue, à la fois conceptuellement et orthographiquement, avec la « valeur travail » au sens philosophique. Voir dans le même magazine, à quelques années d'intervalle : Jean-Marie Harribey, « Loi de la valeur, plus-value et accumulation » dans *Alternatives économiques*, Dossier « Marx, l'incontournable », n° 13, mars 2018, p. 36-39, <https://www.alternatives-economiques.fr/loi-de-plus-value-accumulation/00083728>, qui diffère de l'article d'Alexandre Reichart, « La valeur travail chez Smith, Ricardo et Marx », *Alternatives économiques*, mars 2022, <https://www.alternatives-economiques.fr/travail-chez-smith-ricardo-marx/00102328>, d'où l'importance de la présence ou non du trait d'union dans valeur(-)travail pour désigner la théorie économique ou bien son sens philosophique.

comptabilité qu'il ne l'est dans les thèses néoclassiques de l'économie de l'environnement : la mesure du coût de la restauration des dégâts causés aux écosystèmes ne peut jamais donner ni la réelle valeur de ces dégâts, surtout s'ils sont irrémédiables, ni la « valeur économique intrinsèque » des éléments naturels, oxymore parfait⁴³.

Si l'on en croit les auteurs qui veulent inscrire au bilan l'actif humain et l'actif naturel ainsi que leurs passifs correspondants pour bâtir une comptabilité sociale et écologique, ces actifs représentent le maintien ou le renouvellement de ces capitaux et les passifs leur valeur. Se pose alors le problème de leur mesure monétaire. Or, cette mesure de la valeur de la nature et/ou de la dette contractée à son égard est proprement impossible. On voit bien l'impasse logique, épistémologique, voire ontologique, à laquelle conduit l'application de l'amortissement d'un « coût historique » d'un élément qui n'a jamais été « produit historiquement » par l'Homme.

Bien qu'affirmant s'éloigner de la théorie néoclassique, notamment en récusant la notion d'externalités pour la remplacer par celle de coût d'usage incluant la réparation des dégâts, et retenir le concept de soutenabilité forte, ces auteurs réintroduisent implicitement la notion de valeur économique intrinsèque de la nature sous la forme de sa « valeur d'existence », dont il faudrait rendre compte pour les « entités environnementales elles-mêmes ». À ce sujet Rambaud écrit : « La Valeur d'Existence est la partie de la fonction d'utilité d'un Sujet humain liée au maintien dans le temps de sa Représentation Subjective de l'Essence d'un Objet donné (environnemental ou non), indépendamment de son usage direct ou indirect par ce Sujet, et cela uniquement en fonction de la Représentation Subjective des Finalités attribuées à cet Objet par ce Sujet. »⁴⁴ Et l'auteur fait sienne l'évaluation par les tribunaux de la réparation des dommages causés par la marée noire d'Exxon Valdez en 1989 pour signifier la valeur d'existence des ressources détruites : « Cet exemple permet néanmoins de mettre en avant un cas emblématique où la VE [valeur d'existence], en particulier, a été utilisée pour définir la base des dommages liés à une destruction de ressources naturelles du fait de l'activité d'une entreprise et a ainsi dû être intégrée dans le bilan et le compte de résultat de celle-ci. Son intégration s'est faite de façon très indirecte : sous la forme de coûts réels de nettoyage et de restauration passés en "contingent liabilities" dans un premier temps et ensuite, sous la forme d'amendes liées à l'accord susmentionné. »⁴⁵

La conséquence de l'adoption de cette prétendue valeur d'existence des éléments naturels est leur réduction à un quantum monétaire, faisant fi de leur incommensurabilité irréductible, pour l'introduire au final dans leur « valeur économique totale »⁴⁶. Le retour vers la théorie néoclassique de l'environnement était inévitable. Il ne restera plus qu'à avaliser la méthode d'évaluation contingente pour mesurer ce que les néoclassiques nomment les « consentements marginaux à payer » et les « consentements marginaux à recevoir », toujours à partir des variations d'utilité que l'on sait pourtant incalculables, pour que le ralliement soit complet.

Les auteurs étudiés ici ont beau affirmer que « le problème n'est pas d'évaluer les dommages des algues vertes mais le coût de la conservation de l'environnement »⁴⁷, ils ne

⁴³ Voir Jean-Marie Harribey, « La prise en compte des ressources naturelles dans le modèle néoclassique d'équilibre général : éléments de critique », *Économies et sociétés*, Série « Développement, croissance et progrès », F, n° 35, 4/1997, p. 57-70, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/soutenabilite/orstom.pdf> ; *La richesse, la valeur et l'inestimable*, op. cit. ; « Le discours sur la valeur de l'eau ne vaut pas grand-chose », 7 avril 2021, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2021/04/07/le-discours-sur-la-valeur-de-l-eau-ne-vaut-pas-grand-chose>. Dans ce dernier texte, voir ma bibliographie complémentaire.

⁴⁴ Alexandre Rambaud, « La valeur d'existence en comptabilité », op. cit., p. 186.

⁴⁵ *Ibid*, p. 234.

⁴⁶ *Ibid*, p. 179, Figure 3.2.

⁴⁷ Jacques Richard, « La nature n'a pas de prix, mais sa maintenance a un coût », op. cit.

peuvent faire autrement que mesurer ce coût par celui des dommages, qui est mesuré par le coût de réparation, etc., dans un raisonnement circulaire sans fin.

Au total, l'idée d'appliquer « les principes [comptables] fondateurs du capitalisme traditionnel (et non ceux du capitalisme financier) au capital naturel et au capital humain [pour] provoquer une révolution dans la gouvernance des entreprises »⁴⁸ me paraît-elle assez illusoire. On ne sera pas étonné que les controverses sur les indicateurs macroéconomiques ainsi que sur les indicateurs de comptabilité tournent autour de la lancinante question de la valeur.

Il se pourrait même que les difficultés conceptuelles rencontrées par les reconstruc-teurs de la comptabilité soient assez voisines de celles des reconstruc-teurs de richesse qui s'échinent à réformer le PIB⁴⁹. D'ailleurs, Richard signale que son CARE pourrait « donner lieu à une réforme du PIB [...] en remplaçant le PIB par le profit de CARE (valeur ajoutée après conservation des trois capitaux) »⁵⁰. Ce qui se heurte au non-sens des valeurs dudit capital naturel et dudit capital humain. En d'autres termes, il est impossible d'introduire dans le PIB autre chose que de la valeur ajoutée monétaire par le travail. On ne peut qu'approuver Xavier Timbeau qui doute fortement que l'on puisse changer le capitalisme par des procédures comptables⁵¹. Ajoutons qu'introduire un actif travail dans le bilan censé donner « la valeur du travail » ne changera pas le rapport social d'exploitation et de subordination entre capital et travail. Le rapport de pouvoir ne se niche pas dans la comptabilité. Pour être juste avec les auteurs cités dans ce texte, reconnaissons qu'ils insistent tous sur la nécessité de modifier les règles d'attribution du pouvoir dans les entreprises pour le partager entre les détenteurs du capital, les salariés et les représentants de la nature. Si l'intention est louable, elle laisse en suspens au moins deux problèmes : comment accroître le pouvoir des salariés face aux capitalistes sans que le rapport de force entre eux soit modifié, et qui seraient les représentants de la nature ?⁵²

L'intuition de départ des reconstruc-teurs de comptabilité est juste : la comptabilité n'est pas neutre, elle a pour fonction de « servir sur un plateau », pourrait-on dire, le profit. Mais il ne faut pas exagérer son effet performatif : elle façonne peut-être nos esprits en nous faisant croire que le profit est l'élément décisif du devenir de la société, mais ce n'est pas elle qui détermine cet avenir. On ne changera pas le capitalisme en manipulant des nombres, c'est lui qui met ceux-ci à ses normes, lesquelles reflètent les rapports sociaux de production dominants.

Mars 2022

⁴⁸ Jacques Richard, *Comptabilité et développement durable*, *op. cit.*, p. 217.

⁴⁹ Bien qu'elle n'apporte aucun élément qui n'était pas connu, la mise au point de Didier Blanchet, « Défense et contestation du PIB : peut-on sortir de l'alternative ? », *L'Économie politique*, n° 93, février 2022, p. 63-74, est salubre. Mise au point qui confirme les arguments que j'avais avancés dans la discussion avec les animateurs du FAIR, notamment dans : « De la productivité à la valeur : des problèmes de mesure ou de paradigme ? », in Florence Jany-Catrice et Dominique Méda (sous la dir. de) *L'économie au service de la société, Autour de Jean Gadrey*, Institut Veblen, Les Petits matins, 2019, p. 129-138, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/valeur/autour-de-gadrey.pdf>.

⁵⁰ Jacques Richard, « CARE/TDL », *op. cit.*, 119 et 186.

⁵¹ Xavier Timbeau, « Changer la comptabilité suffit-il à changer le capitalisme ? », *L'Économie politique*, n° 93, février 2022, p. 75-88.

⁵² Voir Daniel Bachet et Benoît Borrits (dir.), *Dépasser l'entreprise capitaliste*, *op. cit.* Jean-Marie Harribey, « À propos de *Dépasser l'entreprise* », *op. cit.* ; *En finir avec le capitalovirus*, *op. cit.* ; « De quoi la classe écologique de Bruno Latour est-elle le nom ? », 20 janvier 2022, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/01/20/de-quoi-la-classe-ecologique-de-bruno-latour-est-elle-le-nom>.